



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B (APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE)

<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises. • Obtenir la catégorie B du permis de conduire
<p>PUBLIC CONCERNE ET PRE – REQUIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir minimum 15 ans pour la formation conduite accompagnée • Satisfaire aux conditions médicales et administratives • Avoir la nationalité française et ou justifier de la régularité de son séjour en France • Résidence normale et domicile en France • Divers documents (ASSR 1 ou 2, permis des accompagnants...) • Être enregistré sur l'ANTS • Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite
<p>QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) • Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner
<p>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes actives et adaptées à la formation des adolescents et des adultes • Salle de cours équipées de moyens multimédias • Véhicules de la catégorie B (manuelle ou automatique) adapté à l'enseignement • Fiche de suivi et livret d'apprentissage • Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
<p>DUREE/EFFECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 20 heures obligatoire (boite manuelle) • Minimum 13 heures obligatoire (boite automatique, avec une régularisation à la boite mécanique possible en autoécole au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite) • Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne • Après la phase de conduite accompagnée d'un minimum d'un an et de 3000 kms et après avoir fait les 2 rdvs pédagogiques pour la conduite accompagnée • Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) • Leçons pratique individuelle



PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDB• Compétence 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul• Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales• Compétence 3 : Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers• Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <p>CF ANNEXE N°2 DETAILS DES COMPETENCES REMC</p>
QUALITE D'EVALUATION DES ACQUIS	<ul style="list-style-type: none">• Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC)• Epreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B à l'issue de la formation A partir de 17,5 ans pour la filière AAC
DIPLOME VISE	Permis de la catégorie B